



Cotonou, le 20 décembre 2022

COMMUNIQUE RADIODIFFUSE

(A diffuser 1 fois par jour à partir du jeudi 15 décembre 2022 au vendredi 27 janvier 2023)

N° 043 /MESTFP/DC/SGM/DPAF/DESTFP/SOSP/SA

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRE, TECHNIQUE ET DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Informe le public que le registre des inscriptions à titre payant pour la formation dans les métiers agricoles et assimilés est ouvert du **jeudi 15 décembre 2022** au **vendredi 27 janvier 2023**. Les établissements concernés sont les lycées Techniques Agricoles de Djougou, de Kika, de Banikoara, d'Ina, de Savalou, d'Adjahonmè, d'Akodéha, d'Adja-Ouèrè, de Natitingou et le Lycée Agricole Médji de Sékou.

CONDITIONS A REMPLIR

- **Pour la formation au BEAT :**
 - être âgé de 14 ans au moins et de 25 ans au plus au 31 décembre 2022 ;
 - être titulaire du Certificat d'Etudes Primaires (CEP) ou d'un diplôme reconnu équivalent ;
 - justifier du niveau de la classe de 3^{ème} de l'Enseignement Secondaire Général.
- **Pour la formation au DEAT :**
 - être âgé de 14 ans au moins et de 25 ans au plus au 31 décembre 2022.
 - être titulaire du Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) ou du Brevet d'Etudes Agricoles Tropicales (BEAT) ou d'un diplôme reconnu équivalent.

DOSSIERS DE CANDIDATURE

Les dossiers de candidature devront comporter les pièces suivantes :

1. une fiche d'inscription dûment remplie, à retirer sur le lieu du dépôt du dossier ;
2. une photocopie légalisée de l'extrait d'acte de naissance ou toute autre pièce tenant lieu ;
3. une photocopie légalisée de l'attestation du diplôme requis ;
4. une photocopie des bulletins de notes de la dernière classe fréquentée ;
5. Un certificat ou une attestation de scolarité ;
6. une quittance de 1.000 F pour la formation au BEAT et de 2.000 F pour la formation au DEAT, à payer sur le lieu de dépôt du dossier contre un reçu de versement.

DATE LIMITE ET LIEUX DE DEPOT DES DOSSIERS DE CANDIDATURE

La date limite du dépôt des dossiers de candidature est impérativement fixée au **vendredi 27 janvier 2023 à 17 heures**.

Le dépôt des dossiers de candidature peut se faire à la Direction de l'Enseignement Secondaire Technique et de la Formation Professionnelle sise à Sikècodji, derrière l'immeuble SONIMEX à Cotonou, dans les Directions Départementales des Enseignements Secondaire, Technique et de la Formation Professionnelle (DDESTFP) ou dans les lycées techniques agricoles.



Cyrille AÏNAMON
Pour le Ministre et P.O.
Le Secrétaire Général du Ministère